



Séance plénière – 25 septembre 2013

Conseil
d'Orientation
des Retraites

La prévisibilité du montant de la retraite pour les assurés

Secrétariat général du COR



Prévisibilité

=

Capacité que le système de retraite offre à ses assurés de connaître, quelques années avant la liquidation de leur retraite, le montant de la retraite auquel ils auront droit

- Pourquoi s'intéresser à cette problématique ?
 - Prévisibilité souhaitable en soi, car concrétise les objectifs de lisibilité et de transparence du système de retraite
 - Les anticipations relatives aux droits à retraite constituent l'un des déterminants de la décision de départ à la retraite
- ⇒ La prévisibilité participe aux objectifs de niveau de vie satisfaisant des retraités et de progression du taux d'emploi des personnes de 55 ans et plus

Deux aspects complémentaires de la prévisibilité

1) Le niveau d'information des assurés

- Quelle information est fournie aux assurés ? → présentation des estimations indicatives globales (EIG) (document n°2)
- Qu'en retiennent-ils ? → enquêtes qualitatives auprès des assurés (document n°3)
- Quels effets sur les décisions de départ à la retraite ? → confrontation intentions de départ et départs effectifs (document n°4)

2) L'incertitude liée aux impacts des changements survenant en toute fin de carrière

- Incertitude économique générale (évolution de l'inflation, du chômage, ...) et individuelle (déroulé de fin de carrière, état de santé, ...)
- Incertitude liée aux évolutions de la réglementation (documents n°5 et 6)
 - Calendrier d'application (combien d'années entre l'annonce des réformes et leur mise en application ?)
 - Modalités d'application (par génération ? par année ?)



Séance plénière – 25 septembre 2013

Conseil
d'Orientation
des Retraites

Merci de votre attention



Tous les documents du COR sur
www.cor-retraites.fr